

Règlement du Concours de Poésie "Entre les Mots"

1. Objectif du Concours :

Le concours de poésie "Entre les Mots" vise à promouvoir la créativité littéraire et à célébrer l'art de la poésie sous toutes ses formes. Il offre une plateforme aux écrivains à partir de 12 ans et plus, et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour partager leurs talents et exprimer leur vision du monde à travers des mots.

2. Catégories du Concours :

Le concours est divisé en trois catégories :

- Collège et Lycée
- Université et École Supérieure
- Hors Parcours Scolaire

3. Conditions de Participation :

Le concours est ouvert à tous les résidents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, quel que soit leur statut.

Chaque participant peut soumettre jusqu'à un seul poème dans la catégorie de son choix.

Les poèmes doivent être originaux et n'avoir jamais été publiés auparavant, ni avoir reçu de prix dans d'autres concours.

Les candidats sont priés de ne pas recourir à l'intelligence artificielle pour composer leur poème.

Les participants mineurs doivent avoir le consentement de leurs parents ou tuteurs légaux pour participer.

4. Modalités de Soumission :

Les poèmes doivent être soumis par voie électronique à l'adresse email spécifiée dans l'appel à candidatures.

Chaque poème doit être accompagné des coordonnées complètes du participant, y compris son nom, son âge, son établissement scolaire (le cas échéant) et ses coordonnées de contact.

5. Critères de Jugement :

Les poèmes seront évalués selon les critères suivants :

Originalité et créativité du contenu

Qualité artistique et esthétique de l'écriture

Capacité à émouvoir et à susciter la réflexion

6. Sélection des Gagnants :

Un comité de sélection composé de membres expérimentés de la communauté littéraire sera chargé d'évaluer toutes les soumissions et de sélectionner les finalistes dans chaque catégorie.

Les candidats sélectionnés seront invités à participer à des différentes activités et phases de qualification. Chacun aura l'occasion de présenter son poème devant un public.

Le public participe au vote du meilleur poème. Il détient 30% des voix.

Les finalistes seront invités à participer à la cérémonie de clôture où les gagnants seront révélés et les prix remis.

7. Prix et Récompenses :

Des prix seront décernés aux gagnants de chaque catégorie, y compris la "Plume d'Or" pour le meilleur poème de l'événement.

Tous les finalistes recevront une attestation de participation et auront l'opportunité de présenter leur poème lors de la cérémonie de clôture.

8. Droits d'Auteur :

Les participants conservent tous les droits d'auteur sur leurs œuvres, mais autorisent l'organisation de "Entre les Mots" à publier leurs poèmes dans le cadre de la promotion de l'événement, avec mention du nom de l'auteur.

9. Droit d'image

Les participants et les tuteurs de participants mineurs autorisent les organisateurs à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, Ils autorisent aux organisateurs du concours de poésie "Entre les mots" à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de cet événement. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par les organisateurs sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

En participant au concours de poésie "Entre les Mots", chaque participant accepte de se conformer à ce règlement et aux décisions du comité de sélection.